

Ne jetons pas les piles et les accumulateurs usagés



Doc 1 Ce bac de récupération permet de récolter les piles usagées.

Le 1^{er} janvier 2001, sous l'impulsion de l'Union européenne, la France a rendu obligatoire la collecte des piles et accumulateurs usagés (**Doc. 1**) qui constituent des déchets dangereux.

► Sans cette obligation de collecte, les matériaux constituant les piles et les accumulateurs finissaient leur existence dans des décharges (**Doc. 2**).

► Certains de ces matériaux, lorsqu'ils sont enfouis, sont dissous et entraînés par les eaux de pluie dans les nappes phréatiques. C'est ainsi que l'on trouve dans l'eau des composés contenant du plomb, du cadmium, du nickel ou du lithium. Ces métaux, absorbés par l'Homme, provoquent des dérangements intestinaux, des troubles de la vue et de l'audition. Ils peuvent aussi avoir des répercussions sur le système nerveux. Certains sont même cancérogènes.



Doc 2 Décharge.

► Le tri sélectif des piles et accumulateurs réduit donc la pollution de l'environnement. De plus, le retraitement dans des usines spécialisées permet de réutiliser une grande partie des matériaux les constituant (**Doc. 3**).



Doc 3 Ces piles et accumulateurs sont recyclés.

QUESTIONS

I. As-tu bien compris le texte ?

- 1 Qu'est-ce qui est obligatoire, en France, depuis le 1^{er} janvier 2001 ?
- 2 Pourquoi faut-il collecter les piles et les accumulateurs ?

II. Sais-tu expliquer ?

- 3 Qu'est-ce que le tri sélectif ?